



CARREFOUR DES
**INNOVATIONS
SOCIALES**

Plateforme coopérative au service du bien commun

Charte

Adoptée par les membres et les partenaires du collectif,
lors de l'assemblée générale de l'APCIS,
le 15 octobre 2019 à Paris.

Article 1 - Origine du projet

Mettre en commun et valoriser les innovations sociales

Le projet de Carrefour des innovations sociales est né d'un double constat :

- de riches gisements de projets socialement innovants existent dans les territoires, dans tous les domaines et sont portés par des acteurs divers (associations, acteurs privés, publics, partenariats hybrides...);
- une grande diversité d'acteurs contribue à les valoriser, notamment via des plateformes web. Ces acteurs de la capitalisation sont dénommés « Sourceurs ».

Il en résulte, pour le grand public, comme pour les acteurs institutionnels ou les porteurs de projets, **un enjeu de visibilité nationale et territoriale** des innovations sociales, afin de soutenir leur capacité à essaimer, changer d'échelle ou inspirer d'autres initiatives.

Forts de ce constat, des acteurs divers se sont rassemblés en 2016 au sein d'un collectif pour mutualiser les fruits de leur capitalisation et développer un nouveau mode d'accès à leur contenu, qui favorise la mise en lien, le partage de connaissances et donne à voir leur complémentarité. Le collectif Carrefour des innovations sociales est né du besoin de coopération et d'amélioration collective des pratiques de capitalisation. Il s'appuie sur un outil : une plateforme web hébergeant un moteur de recherche partagé, qui valorise les projets d'innovation sociale en collectant les données directement via les sites web des sourceurs.

Article 2 - Objectifs du projet

Recenser, inspirer, renforcer

Le Carrefour des innovations sociales vise à :

- recenser et mettre en visibilité les innovations sociales déjà capitalisées. Il s'agit de fournir une information tendant vers l'exhaustivité, la fiabilité et la mise à jour des projets d'innovation sociale ;

- reconnaître et libérer le potentiel inspirant des innovations sociales ;
- renforcer les écosystèmes d'innovation sociale dans les territoires ainsi qu'au niveau national et être un outil d'appui et de plaidoyer pour le développement de l'innovation sociale dans le système économique et les politiques publiques.

Article 3 - Rôle de la charte

Adhésion collective à des valeurs et à des engagements communs

La charte du Carrefour des innovations sociales présente les valeurs fondamentales, les principes de gouvernance du projet et définit les engagements des parties prenantes. Elle est de nature évolutive ; elle pourra être complétée tout au long du projet.

Elle s'adresse à l'ensemble des parties prenantes du projet : les sourceurs, les porteurs de projets, les partenaires qui soutiennent la démarche...

La signature de la Charte est une marque d'adhésion aux valeurs et finalités du Carrefour des innovations sociales et indique la participation du signataire au projet.

Article 4 - Valeurs fondamentales du projet

Une gouvernance collective pour un projet conçu comme un commun

Le projet de Carrefour des innovations sociales est structuré autour de quatre valeurs fondamentales :

- **La valorisation et la reconnaissance de l'expertise de chaque partenaire** s'inscrivant dans une dynamique de **confiance** ainsi que le **respect** de chaque partenaire et des porteurs de projet concernés par les contenus diffusés.

- **Une approche ouverte de l'innovation sociale dans les territoires.** Chaque sourceur est garant du caractère innovant des solutions concrètes, élaborées en réponse à des problématiques territoriales qu'il recense. Le collectif du Carrefour des innovations sociales s'appuie sur l'expertise d'usage de chaque partenaire et sourceur suivant une logique de confiance et de réciprocité.
- Le principe d'**open data**¹ et d'**open source**² : la plateforme fait office de catalyseur de nouveaux échanges de pratiques et de savoir-faire se plaçant en complémentarité d'initiatives existantes. Chaque utilisateur de la plateforme a la capacité de visualiser et d'utiliser les données des sourceurs qui les ont mises en accès sur le Carrefour des innovations sociales. La plateforme web s'appuie sur des outils développés en *open source*.
- **Le principe des communs** : le projet vise la construction d'un commun de la connaissance. Les données collectées sont une ressource partagée, que la plateforme permettra de valoriser et de géo-localiser, tout en reconnaissant l'apport de chacun.

Article 5 - Principes de gouvernance

Égalité et partage

Les principes de gouvernance du Carrefour des innovations sociales sont les suivants :

- une logique d'égalité, dans la gouvernance du projet selon le principe « un membre, une voix » ;
- une gouvernance partagée du collectif et de la plateforme web à laquelle les membres contribuent.

¹ Le terme *Open Data* désigne des données auxquelles n'importe qui peut accéder, que tout le monde peut utiliser ou partager. Les critères essentiels de l'*Open Data* sont décrits sur le site www.lebigdata.fr/open-data-definition (*Open Knowledge Foundation en 2005*).

² L'*Open Source* est une méthode d'ingénierie logicielle qui consiste à développer un logiciel, ou des composants logiciels, et de laisser en libre accès le code source produit.

Article 6 – Règles partagées

Tous contributeurs, chacun à son niveau

Le Carrefour des innovations sociales se fixe des règles partagées de fonctionnement :

- Le **collectif** du Carrefour des innovations sociales associe tous les membres du projet adhérents à la charte. **Il fixe les orientations, arrête les décisions stratégiques du projet** et est informé en continu de son état d'avancement. Il se réunit une à deux fois par an.
- Le **comité de pilotage** compte un nombre restreint de partenaires issus du collectif. Il pilote et coordonne le développement du projet.
- L'équipe opérationnelle instruit, met en œuvre les actions décidées par le collectif et par le comité de pilotage et suit leur état d'avancement. En fonction des besoins, il fait appel à des membres du collectif pour travailler sur des points spécifiques, via des groupes de travail. La **coordination du projet** est assurée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Fonda.
- Tout acteur se reconnaissant dans les principes et éléments figurant dans la charte peut solliciter le collectif pour adhérer à la charte et **devenir membre** du Carrefour des innovations sociales.
- Parmi les acteurs membres du collectif, c'est-à-dire ayant adhéré à la présente charte, on distinguera spécialement les membres sourceurs, qui capitalisent des initiatives d'innovation sociale via leurs outils propre, dont les engagements spécifiques sont énoncés ci-dessous.

Article 7 – Engagements des sourceurs

Contribuer, converger, coopérer, avancer

Les sourceurs du projet s'engagent à :

- **Demander l'accord des porteurs de projet pour le référencement de leurs projets sur le Carrefour des innovations sociales.**
- **Avertir des changements** de l'architecture de leur site web.

- Partager et rendre accessible sur la plateforme web la capitalisation de projets qu'ils jugent pertinents et innovants. Ces projets peuvent être à différents stades de maturité, en phase de lancement, en déploiement, en passage à l'échelle, achevée, l'essentiel étant qu'ils permettent de tirer des enseignements utiles et inspirants.
- **Fournir un minimum d'informations sur les projets** d'innovation sociale qu'ils recensent. Ces informations sont dénommées « **informations socles** » : le nom du projet, la structure porteuse du projet, la description (ou résumé) du projet, la localisation (code postal, ville), l'image représentative (ou logo) du projet, URL du site web du projet (et autres réseaux sociaux), URL de la page sourceur où le projet est référencé, le contact du porteur de projet. Dans cet esprit, les partenaires sont invités à adopter une licence *Creative Commons*³ fidèle à l'esprit du Carrefour des innovations sociales.
- **Catégoriser les nouveaux projets référencés sur leur site** suivant la nomenclature de filtres et tags du Carrefour des innovations sociales⁴.
- **S'inscrire dans une logique d'amélioration collective** de ses pratiques de collecte et de capitalisation des données. Par exemple, en soutenant des pratiques convergentes de renseignement des projets (taggage des projets, type d'informations recensées...).

Article 8 – Modalités de partage des données et services associés

Collecter, respecter, relayer, valoriser

L'Association de préfiguration du Carrefour des innovations sociales s'engage à :

- Repérer des informations disponibles sur les sites des sourceurs.
- Être une porte d'entrée valorisante vers les sites des sourceurs sur lesquels resteront l'ensemble des informations concernant les projets recensés.

³ La licence Creative Commons protège le contenu édité par les partenaires, tout en permettant le partage et la libre diffusion.

⁴ Le référentiel de filtre et TAGS du CIS est disponible dans " Livret technique du référencement de projet CIS" mis à disposition aux sourceurs.

Les sites sourceurs seront un des filtres possibles de recherche sur la plateforme.

- Favoriser la visibilité des projets d'innovation sociale et des partenaires sourceurs qui participent à leur capitalisation.
- Ne jamais procéder à l'utilisation commerciale d'aucune donnée issue des sites des partenaires.
- Accompagner les sourceurs dans leur travail de capitalisation : accompagnement et suivi aux méthodes de collecte de données, création d'une base de données, valorisation et qualification des données....
- Fournir des services complémentaires à l'agrégation de données via le moteur de recherche, notamment des services de représentation géographique de projets ou des outils de visualisation des données (*data-visualisation*).

Je, soussigné.e

Nom :

Prénom :

Structure :

reconnais avoir pris connaissance de la charte du Carrefour des innovations sociales et m'engage à la respecter.

Ce document est valable pendant la durée de mon engagement au sein du collectif.

Le _____, à _____

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)